



---

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

---

Extrait du procès-verbal de la 44<sup>ème</sup> réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 7 mars 2024, en présence du comité d'investissement :

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents du comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour proposé est adopté par le comité directeur.

### **2. Communications du Président**

Le Président informe sur la démission de Madame Christine Goy et présente Madame Anne-George Kuzuhara comme nouveau membre du Comité directeur. Elle est conseillère au ministère des Finances et ses compétences ainsi que son expertise dans le domaine financier la rendent particulièrement apte à remplir ce mandat.

Le Président fait également remarquer que des nouveaux changements au niveau du comité directeur se dessinent, compte tenu de la nomination de Nicolas Mackel au poste d'ambassadeur du Luxembourg auprès de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Président fait ensuite le point sur les changements opérationnels qui ont été mis en œuvre et qui confirment la volonté du Fonds souverain de devenir plus numérique. Les virements du FSIL peuvent désormais être effectués via MultiLine avec une double signature du Président et Vice-Président. Ce changement permet au FSIL de payer ses factures plus rapidement et de réaliser des économies.

### **3. Adoption du PV de la 43<sup>ème</sup> réunion du comité directeur**

Des propositions de modification mineures au PV ainsi qu'à l'extrait de PV ont été communiquées au secrétariat par un membre en amont de la réunion. Ces documents ainsi modifiés sont adoptés à l'unanimité par les membres présents du comité directeur.

### **4. Présentation et approbation du rapport d'activité 2023 et des comptes financiers annuels au 31 décembre 2023**

Le comité directeur déclare avoir reçu et pris dûment connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2023. Ce dernier a été préparé par le comité d'investissement et coïncide avec le rapport du comité d'investissement relatif au



quatrième trimestre 2023 tel que requis par la politique générale du Fonds souverain.

Le réviseur d'entreprises agréé du Fonds, EY Luxembourg, présente au comité directeur les états financiers au 31 décembre 2023, y compris le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, ainsi que le rapport d'audit afférent.

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité les états financiers au 31 décembre 2023 et le rapport d'activité pour l'exercice 2023.

Sur la base de certains commentaires formulés par les membres du comité directeur, la lettre de représentation est adaptée et approuvée pour signature par le Président et la Vice-Présidente.

Les membres du comité directeur donnent ensuite pouvoir au Président de signer le rapport d'activité pour le compte du Fonds souverain et de l'adresser au Gouvernement en Conseil ainsi qu'à la Chambre des Députés conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, alinéa 5, de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015).

Ils lui donnent également pouvoir de soumettre les états financiers pour approbation au Gouvernement en Conseil et de les publier au Recueil Electronique des Sociétés et Associations dans le mois de leur approbation, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, alinéa 4, de la même loi.

#### **5. Budget annuel 2024 et dotation annuelle 2024**

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le projet de budget annuel 2024, préparé et présenté par le secrétaire.

Le comité directeur note que le Fonds souverain recevra la dotation annuelle d'au moins 50 millions d'euros EUR pour l'année 2024 avant la fin du mois d'avril, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 6, de la loi du 19 décembre 2014 précitée. En vertu de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 5, de cette même loi, le montant de la dotation sera ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

#### **6. Budget pluriannuel 2024-2028**

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le budget pluriannuel 2024-2028.

#### **7. Reporting mensuel**

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de décembre 2023 à janvier 2024 et envoyés aux membres du comité directeur par voie électronique.

Dans ce contexte, le Président demande au comité d'investissement d'évaluer l'opportunité d'investir dans le secteur du logement, de déterminer jusqu'à quel



point un tel investissement serait réalisable dans le cadre actuel, et d'identifier les changements nécessaires le cas échéant.

#### **8. Divers**

Le Président propose que la prochaine réunion se tienne en été et se conclue comme l'année dernière par une partie informelle, avec la suggestion d'inviter le ministre des Finances au dîner.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2024

**Bob Kieffer**

**Président**